

# Mandataires de justice

## Certains prospèrent sur le dos des PME en difficulté

Ces professions libérales en prennent souvent à leur aise avec les entreprises défaillantes qu'elles sont pourtant censées aider.

**E**n Côte-d'Or, ils sont nombreux à souhaiter que Gérard Curé ne l'emporte pas au paradis. En près de trente ans de service, ce mandataire liquidateur de Dijon a en effet eu le temps de se faire une flopée d'ennemis. «Quand il vous attrape, il vous passe à la moulinette», fulmine Jean Allexant, 76 ans, viticulteur près de Beaune. Le malheureux sait de quoi il parle : voilà des années que son tourmenteur le maintient en liquidation judiciaire, à cause d'une grosse dette non réglée à la Mutualité sociale agricole («une bêtise», reconnaît Allexant). Mais c'est seulement en mai dernier que la plupart de ses vignes, sa cuverie et son matériel ont été vendus aux enchères à la bougie. «Il suffisait de céder quelques parcelles pour régler mes dettes, mais le mandataire a préféré mettre tout en liquidation pour gonfler ses honoraires», s'énerve-t-il. «Faux !», répond Gérard Curé. C'était indispensable pour pouvoir régler les créanciers.»

Didier Loisel, président de la CNETH (Confédération des entreprises à taille humaine), hausse les épaules. «Des histoires comme ça, je peux vous en raconter des centaines.» Ancien patron ayant lui-même

*Suite page 88* ▶

R. DELUZE POUR CAPITAL



Ancien artisan menuisier, Michel Appoggi a été ruiné par un mandataire liquidateur.

“ J’ai perdu ma maison et on m’a volé tous mes points retraite ”

**V**oyou !» En cet après-midi de juin 2006, Michel Appoggi a perdu son sang-froid. En pleine séance, il a tenté de saisir par le col le président du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône, l'ex-député UMP André Gantien. «J'étais fou de rage», fulmine encore ce menuisier-charpentier, qui se bat depuis vingt ans pour dénoncer les magouilles d'un mandataire liquidateur indélicat. «Alors que cette affaire m'a complètement ruiné, je venais d'apprendre que le tribunal s'appropriait à la classer

définitivement.» Il est vrai que son histoire en rendrait malade plus d'un. S'étant retrouvé en redressement judiciaire au début des années 80, Appoggi tombe sous la tutelle de Jean-Yves Aubert, principal mandataire judiciaire de la ville. Pas de chance. Car loin de l'aider à s'en sortir, ce dernier aurait conservé pour lui toutes les recettes de l'entreprise, oubliant au passage de payer les créanciers et de régler les cotisations retraites de l'artisan. Après cinq ans à ce régime, le malheureux menuisier a été

mis en liquidation, et sa maison saisie. Une quarantaine de commerçants et d'artisans de la région assurent avoir connu la même mésaventure et ont tous porté plainte. Il aura cependant fallu attendre l'été 2003 pour que Jean-Yves Aubert, ancien trésorier du RPR local, soit finalement radié de la profession et mis en examen pour malversations. Il venait tout juste de recevoir la légion d'honneur des mains de son ami Dominique Perben, alors ministre de la Justice. En dépit de ce copinage, le parquet a demandé en juin dernier le renvoi de cet homme en correctionnelle. Une maigre consolation pour Michel Appoggi.